

La composition du fond de réserves et celle de la dotation peuvent être modifiées par délibération de l'Assemblée Générale.

Article 17 :

Il est tenu régulièrement une comptabilité deniers par recettes et par dépenses.

IV- MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 18 :

Les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale qu'à la majorité des **2/3** des membres titulaires, présents ou représentés, sur proposition du Bureau ou du 1/3 des membres titulaires dont se compose l'Assemblée Générale. Dans ce dernier cas, la proposition doit être soumise au Bureau 1 mois au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Les nouveaux statuts, visés par le ministère de l'intérieur, sont soumis au disposition de l'article 5.

Article 19 :

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres titulaires en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, après deux mois au moins ; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 20 :

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique ./.

Visa publié au JORT (annonces légales, réglementaires et judiciaires) N°93 du 12 septembre 2008 page 4987

Création d'une association

Dénomination : «Société Tunisienne de Médecine Nucléaire».

Reçu du dépôt : n° 2495 du 29 mai 2008.

Classification : Association scientifique.

Siège social : «Maison du Médecin »
16 rue de Touraine 1002 Tunis.

But : soutenir l'effort de l'Etat dans le développement de la Médecine Nucléaire en Tunisie par l'organisation de rencontres scientifiques dans la spécialité, par la participation à la promotion de la recherche dans les domaines y afférents, et par la coopération avec les associations nationales et Internationales.

Bureau :

Président : Habib Essabbah (médecin
Chef de service).

Secrétaire général : Fadhel Guerhazi
(médecin Chef de service).

Trésorier : Nouredine Majdi Mahersi
(médecin).

Membres : Mohamed Faouzi Ben
Slimène (médecin Chef de service),
Habiba Faouzia Hamza Ben Salah
(médecin), Hatem Hammami

(médecin militaire Chef de service),
Noomène Elkadri (médecin).

2008T05301APSF1